

MISE À DISPOSITION DE TABLES COMMUNALES CONVENTION

Société ou groupement local :
Responsable :
Téléphone :
Rue :
NPA / lieu :
Réservation : du au
Genre/Motif :
Nombre de tables (30max.) :

Date de signature du responsable

Veillez retourner ce formulaire dûment rempli et signé, au moins 10 jour avant l'utilisation, à l'adresse suivante:

Administration communale de Saillon
Rue du Bourg 19 1913 Saillon
ou par mail à info@commune-saillon.ch

Autorisation accordée par l'Administration communale le .

Coût de location : Frs.

Signature:

Dès l'autorisation accordée, merci de bien vouloir contacter les travaux publics au 027/744.40.11 pour la mise à disposition et la récupération des tables.

Mise à disposition des tables communales

1. Demande

La demande doit se faire au minimum 10 jours avant la date souhaitée et doit être formelle (écrite ou courriel).

2. Confirmation

L'administration communale confirme par écrit la location. Elle tient le registre de réservation et de location. La priorité est donnée selon la date de réception de la demande.

3. Locataires

Les tables sont mises à disposition des sociétés locales de Saillon, des groupements locaux et des privés.

4. Contrôles

Des contrôles seront faits avant et après par les locataires et tout problème devra être communiqué.

5. Tarifs

Pour 1 jour de manifestation (tables utilisées qu'un jour) :

- de 1 à 15 tables : Fr. 50.-
- de 16 à 30 tables : Fr. 100.-
- de 31 à 56 tables : Fr. 150.-

Par jour d'utilisation supplémentaire : 50% en plus.

Une facture sera envoyée par l'administration communale après le retour.

ADMINISTRATION COMMUNALE